

<https://enseignants.se-unsas.org/Comment-sont-classés-les-PE-promus-a-la-hors-classe-a-la-rentree-2022>



Enseignants de l'Unsa

Comment sont classés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2022 ?

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mardi 23 août 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Comment sont classés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2022 ?

Lors d'une promotion à la hors-classe, les PE accèdent à une nouvelle échelle indiciaire de rémunération. Le classement se fait dans l'échelon hors-classe comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans la classe normale (hors bonifications indiciaires).

Voici le tableau récapitulatif :

Échelon CN détenu	Indice CN détenu	Échelon HC obtenu	Indice HC obtenu
9 <i>(avec au moins 2 ans d'ancienneté dans l'échelon)</i>	590	2	624
10 <i>(avec moins de 2.5 ans d'ancienneté dans l'échelon)</i>	629	3	668
10 <i>(avec plus de 2.5 ans d'ancienneté dans l'échelon)</i>	629	4	715
11 <i>(avec moins de 2.5 ans d'ancienneté dans l'échelon)</i>	673	4	715
11 <i>(avec plus de 2.5 ans d'ancienneté dans l'échelon)</i>	673	5	763

L'ancienneté détenue dans l'échelon classe normale est conservée, sauf à l'échelon 9*. Si celle-ci atteint ou dépasse la durée nécessaire pour bénéficier d'une promotion, elle est effective immédiatement.

Exemples :

- un PE avec 2 ans 6 mois d'ancienneté au 10e échelon CN (indice 629) est promu au 01/09/2022. Il est d'abord reclassé au 3e échelon HC (indice 668) puis passe immédiatement au 4e échelon HC (indice 715).
- un PE avec 2 ans 6 mois d'ancienneté au 11e échelon CN (indice 673) est promu au 01/09/2022. Il est d'abord reclassé au 4e échelon HC (indice 715) puis passe immédiatement au 5e échelon HC (indice 763).

** D'après l'article 25 du décret n°90-680 du 1er août 1990, les agents situés au 9e échelon de la classe normale ne conservent dans leur nouveau grade que l'ancienneté acquise au-delà de 2 ans dans leur échelon d'origine.*